FORCROSS, GEORGE G.—Taxe de 1881, montant à ....$9 00. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bienville, [illegible], Liberté et Conti, mesurant 42 pieds de face à la rue Bienville sur [illegible] pieds de profondeur, désigné comme lot No. 15 de l'ilet No. [illegible].

HERCAMP, Mme ANNA—Taxe de 1881, montant à ....$9 00. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Orléans, Ste. Anne, Galvez et Miro, mesurant 30 pieds de face à la rue Orléans sur une profondeur de 55 pieds, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 663.

NEWHAUSER, HY.—Taxe de 1881, montant à ....$7 20. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Pierre, Roman, Prieur et Orléans, mesurant 47 pieds de face à la rue St. Pierre sur une profondeur de 87 pieds, désigné comme lot No. 1 de l'ilet No. 289.

OTTO, Vve AUG. C.—Taxe de 1881, montant à ....$4 50. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tonti, Douane, Bienville et Rocheblave, mesurant 24 pieds de face à la rue Tonti sur une profondeur de 148 pieds, désigné comme lot No. 27 de l'ilet No. 305.

OTTO, Vve AUG. C.—Taxe de 1881, montant à ....$9 00. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Douane, Tonti et Rocheblave, mesurant 32 pieds de face à la rue Bienville sur 160 pieds de profondeur, désigné comme lot No. 26 de l'ilet No. 305.

OLLIE, LEON—Taxe de 1881, montant à ....$1 35. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Douane, Canal, Dorgenois et Broad, mesurant 32 pieds de face à la rue Douane sur 120 pieds de profondeur, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 333.

ORPHAN ASYLUM—Taxe de 1881, montant à ....$63 00. Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par la rive gauche du Bayou St. Jean, la rue St. Philippe, le chemin de la Métairie et la rue Salomon, mesurant 65 pieds de face au Bayou St. Jean sur une profondeur de 1500 pieds, désigné comme l'ilet No. 666.

PATTON, Mme W. A.—Taxe de 1881, montant à ....$1 80. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tonti, Miro, St. Pierre et Chemin Carondelet, mesurant 40 pieds de face à la rue Tonti sur une profondeur de 100 pieds, désigné comme lot No. 71 de l'ilet No. 286.

PASCAL, FRANÇOIS—Taxe de 1881, montant à ....$3 60. Une portion d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Robertson, Claiborne, Dumaine et St. Philippe, mesurant 32 pieds de face à la rue Robertson sur 64 pieds de profondeur, désignée comme une portion du lot No. 9 de l'ilet No. 197.

PLAUCHE, E. O.—Taxe de 1881, montant à ....$3 60. Dix certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Salomon, Douane, St. David et Bienville, mesurant 270 pieds de face à la rue Salomon sur une profondeur de 120 pieds, désignés comme 10 lots de l'ilet No. 557.

PEPIN, A.—Taxe de 1881, montant à ....$3 60. Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Louis, Galvez, Johnson et Chemin Carondelet, mesurant 64 pieds de face à la rue St. Louis sur une profondeur de 128 pieds, désignés comme les lots Nos. 10 et 11 de l'ilet No. 381.

POULY, CAUDE.—Taxe de 1881, montant à ....$9 00. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ursulines, St. Philippe, Decatur et Chartres, mesurant 27 pieds de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 40 pieds, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 40.

PORTER, Mme W. O.—Taxe de 1881, montant à ....$18 00. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste. Anne, Orléans, St. Claude et Liberté, mesurant 83 pieds de face à la rue Ste. Anne sur une profondeur de 127 pieds, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 136.

PROVOST, Vve L.—Taxe de 1881, montant à ....$18 00. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Royale, St. Pierre et Toulouse, mesurant 48 pieds de face à la rue Bourbon sur 127 pieds de profondeur, désigné comme lot No. 16 de l'ilet No. 62.

PHILIPS, ESTHER—Taxe de 1881, montant à ....$4 80. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par le Chemin Carondelet, les rues St. Pierre, Marais et Villeré, mesurant 32 pieds de face au Chemin Carondelet sur une profondeur de 155 pieds, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. 184.

PHILIPS, MICHAEL—Taxe de 1881, montant à ....60c. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Broad, Bienville et Conti, mesurant 30 pieds de face à la rue Dorgenois sur une profondeur de 150 pieds, désigné comme lot No. 24 de l'ilet No. 330.

PERCY, CHAS.—Taxe de 1881, montant à ....$3 00. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Philippe, Rocheblave, Dorgenois et Dumaine, mesurant 35 pieds de face à la rue St. Philippe sur une profondeur de 63 pieds, désigné comme lot No. 22 de l'ilet No. 322.

PELANNE, Vve RAYMOND.—Taxe de 1881, montant à ....$7 20. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Claude, Quartier, Liberté et Esplanade, formant l'encoignure des rues St. Claude et Quartier et mesurant 25 pieds de face à la rue St. Claude sur une profondeur de 95 pieds, désigné comme lot No. 1 de l'ilet No. 142.

PERRILLIAT, CHAS—Taxe de 1881, montant à ....$7 20. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bassin, Remparts, St. Pierre et Toulouse, mesurant 21 pieds de face à la rue Bassin sur 60 pieds de profondeur, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 117.

PAGUIS, JEAN B.—Taxe de 1881, montant à ....45c. Un certain triangle de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Broad, Ursulines et Bellechasse, désigné comme un triangle de l'ilet No. 391.

PAGUIS, JEAN B.—Taxe de 1881, montant à ....$3 60. Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Broad, Bellechasse, Lève Dak et Septième. Le lot No. 1 mesure 21 pieds de face à la rue Broad sur une profondeur de [illegible] pieds et forme l'encoignure des rues Broad et Bellechasse, le lot No. 2 mesure 20 pieds de face à la rue Broad sur une profondeur de 118 pieds, le lot No. 21 mesure 21 pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de 81 et 52 pieds, le lot No. 22 mesure 86 pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de 86 pieds, désignés comme 4 lots de l'ilet No. 350.

PASCAL, L. A.—Taxe de 1881, montant à ....$10 80. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Philippe, [illegible], formant l'encoignure des rues St. Philippe et [illegible], mesurant 29 pieds de face à la rue St. Philippe sur [illegible], désigné comme lot No. 18 de l'ilet No. 227.

PASCAL, L. A.—Taxe de 1881, montant à ....$7 20. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Roman, Derbigny, St. Philippe et Ursulines, mesurant 29 pieds de face à la rue Roman sur une profondeur de 146 pieds, désigné comme lot No. 16 de l'ilet No. 227.

PHELPS, A. J.—Taxe de 1881, montant à ....$1 20. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, [illegible], désigné comme lot No. [illegible].

FACE, Vve M. et autres.—Taxe de 1881, montant à ....$90 00. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Decatur, Hôpital et Ursulines, mesurant 36 pieds de face à la rue Chartres sur une profondeur de 120 pieds, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 19.

QUETTE, MARIANNE.—Taxe de 1881, montant à ....$5 10. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste. Anne, Orléans, Miro et Tonti, mesurant 30 pieds de face à la rue Ste. Anne sur une profondeur de 80 pieds, désigné comme un lot de l'ilet No. 286.

RATHBONE, Mme ELIZA—Taxe de 1881, montant à ....$6 00. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, St. Louis, Bourgogne et Dauphine, mesurant 30 pieds de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 130 pieds, désigné comme lot No. 28 de l'ilet No. 90.

REES, HENRY.—Taxe de 1881, montant à ....$4 20. Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par l'Avenue Carrollton et les rues St. David, St. Louis et Toulouse, désigné comme l'ilet No. 546.

REBENACK, C.—Taxe de 1881, montant à ....$4 50. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Tonti, Rocheblave et St. Philippe, mesurant 30 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 120 pieds, et formant l'encoignure des rues Dumaine et Tonti, désigné comme lot No. 19 de l'ilet No. 312.

REYNOLDS, Mme M. A.—Taxe de 1881, montant à ....$1 20. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Ursulines, Rocheblave et Dorgenois, mesurant 30 pieds de face à la rue Hôpital sur une profondeur de 84 pieds, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. 320.

REMEL, Vve JEAN—Taxe de 1881, montant à ....$6 00. Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Gayoso, Lopez et Esplanade, mesurant 60 pieds de face à la rue Washington sur 134 pieds de profondeur, et formant l'encoignure des rues Washington et Gayoso, désignés comme lots Nos. 21 et 22 de l'ilet No. 472.

RILEY, MATHEW.—Taxe de 1881, montant à ....$1 00. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la Promenade Carondelet et les rues Gayoso, Salcedo et Conti, mesurant 34 pieds de face à la Promenade Carondelet sur 163 pieds de profondeur et formant l'encoignure de la Promenade Carondelet et la rue Gayoso, désigné comme un lot de l'ilet No. 401.

RIORDON, ALICE H.—Taxe de 1881, montant à ....$7 20. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marais, Villeré, Dumaine et St. Philippe, mesurant 30 pieds de face à la rue Marais sur une profondeur de 30 pieds, désigné comme lot No. 19 de l'ilet No. 169.

RIORDON, ALICE H.—Taxe de 1881, montant à ....$6 0[illegible]. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marais, Villeré, Dumaine et St. Philip, mesurant 30 pieds de face à la rue Marais sur 20 pieds de profondeur, désigné comme lot No. 20 de l'ilet No. 169.

RIORDON, ALICE H.—Taxe de 1881, montant à ....$6 60. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Philippe, Villeré, Dumaine et Marais, mesurant 30 pieds de face à la rue St. Philippe sur une profondeur de 120 pieds, désigné comme lot No. 32 de l'ilet No. 169.

RICHARD, Vve F.—Taxe de 1881, montant à ....$1 80. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste. Anne, Orléans, Rocheblave et Dorgenois, mesurant 57 pieds de face à la rue Ste. Anne sur une profondeur de 164 pieds, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. 324.

RICHARD, HENRI—Taxe de 1881, montant à ....$3 00. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, St. Pierre, Rocheblave et chemin Carondelet, mesurant 30 pieds de face à la rue Dorgenois sur 149 pieds de profondeur, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 286.

ROCHEFORD, Vve P.—Taxe de 1881, montant à ....45c. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Lopez, Salcedo et Ste. Anne, mesurant 29 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 100 pieds, formant l'encoignure des rues Dumaine et Lopez, désigné comme lot No. 1 de l'ilet No. 414.

ROBERT, Mlle [illegible] A.—Taxe de 1881, montant à ....$36 00. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Orléans, Ste. Anne, Bourbon et Royale, mesurant 73 pieds de face à la rue Orléans sur une profondeur de 165 pieds, désignés comme un lot de l'ilet No. 58.

ROUZAN, Vve J. M.—Taxe de 1881, montant à ....$3 00. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marais, Villeré, St. Philippe et Ursulines, mesurant 28 pieds de face à la rue Marais sur une profondeur de 88 pieds, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. —.

ROY, JOSEPHINE—Taxe de 1881, montant à ....$6 00. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste. Anne, Dumaine, Broad et Dorgenois, mesurant 32 pieds de face à la rue Ste. Anne sur une profondeur de 100 pieds, désigné comme lot No. 16 de l'ilet No. 346.

ROY, JOSEPHINE—Taxe de 1881, montant à ....$4 20. Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Ste. Anne, Orléans, Salcedo et Lopez, désigné comme l'ilet No. 415, contenant 24 lots.

RYAN, Vve CATHERINE—Taxe de 1881, montant à ....$3 60. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Roman, Prieur, Ursulines et St. Philippe, mesurant 30 pieds de face à la rue Roman sur une profondeur de 100 pieds, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 250.

RYAN, DANIEL—Taxe de 1881, montant à ....$7 20. Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Louis, Conti, Roman et Prieur, mesurant, chaque, 25 pieds de face à la rue St. Louis sur une profondeur de 100 pieds, désignés comme lots Nos. 15 et 16 de l'ilet No. 242.

RUBLE, H. C. et G. W.—Taxe de 1881, montant à ....30c. Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Patrick, Bienville, Olympia et Conti, mesurant 30 pieds de face à la rue St. Patrick sur une profondeur de 150 pieds; l'autre lot mesurant 30 pieds de face à la rue Olympia sur une profondeur de 150 pieds, désignés comme deux lots de l'ilet No. 606.

RUBLE, H. C. et G. W.—Taxe de 1881, montant à ....45c. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bienville, St. Patrick, Olympia et Conti, mesurant 31 pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur de 170 pieds et formant l'encoignure des rues Bienville et St. Patrick, désigné comme un lot de l'ilet No. 606.

RUBLE, H. C. et G. W.—Taxe de 1881, montant à ....$1 80. Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Conti, Olympia et St. Patrick, mesurant 150 pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur de 120 pieds, désignés comme 5 lots de l'ilet No. 606.

SEGASSIE, JEAN.—Taxe de 1881, montant à ....$6 00. Une portion d'un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par Avenue Hagan, Bayou St. Jean, et les rues Ste. Anne et Dumaine, mesurant 30 pieds de face à avenue Hagan sur une profondeur de 166 pieds, désignée comme une portion de l'ilet No. 462.

SEGASSIE, JEAN.—Taxe de 1881, montant à ....60c. Une portion d'un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Hagan, Bayou St. Jean et les rues Ste. Anne et Dumaine, mesurant 30 pieds de face à l'avenue Hagan sur une profondeur de 166 pieds, désignée comme une portion de l'ilet No. 462.

SCHELLAM, CHARLES.—Taxe de 1881, montant à ....$4 26. Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par le Chemin Carondelet, les rues Galvez, Miro et St. Pierre, mesurant 26 pieds de face au Chemin Carondelet sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure du Chemin Carondelet et la rue Galvez, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 281.

SNYDER, JAMES—Taxe de 1881, montant à ....90c. Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Conti, Dupré, White et le Canal Carondelet, mesurant 31 pieds de face, chacun, à la rue Conti sur 105 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Conti et Dupré, désignés comme lots Nos 10 et 11 de l'ilet No. 36[illegible].

SCHULTZ, CHAS. G.—Taxe de 1881, montant à ....45c. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Helena, St. Anthony et Douane, mesurant 31 pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur de 102 pieds, formant l'encoignure des rues Bienville et Helena, désigné comme lot No. 13 de l'ilet No. 577.

SCHULTZ, CHAS. G.—Taxe de 1881, montant à ....60c. Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Douane, Helena, St. Anthony et Bienville, mesurant 64 pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de 102 pieds, formant l'encoignure des rues Douane et Helena, désignés comme lots Nos. 9 et 10 de l'ilet No. 577.

SCHULTZ, CHAS. G.—Taxe de 1881, montant à ....$1 50. Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Douane, Bienville, St. Anthony et Helena, mesurant 100 pieds de face à la rue Douane sur 102 pieds de profondeur, désignés comme lots Nos. 3 à 7 de l'ilet No. 577.

SURGI, Vve LOUIS—Taxe de 1881, montant à ....$24 00. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par le Chemin du Bayou, les rues Esplanade, Quartier, Villeré et Robertson, mesurant 88 pieds de face au Chemin du Bayou sur 220 pieds de profondeur, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 174 et 175.

SUMMERVILLE, CHARLOTTE.—Taxe de 1881, montant à ....$3 60. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Conti, St. Louis, Derbigny et Roman, mesurant 27 pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de 166 pieds, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 220.

SCELLINGER, SUC. de CHAS. T.—Taxe de 1881, montant à ....$1 20. Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par la rue Pierce, l'avenue Carrollton, les rues St. Pierre et Toulouse, désigné comme l'ilet No. 524.

STURKEN, H. F.—Taxe de 1881, montant à ....$24 00. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Louis, Marais, Conti et Liberté, mesurant 31 pieds de face à la rue St. Louis sur une profondeur de 128 pieds, désigné comme lot No. 17 de l'ilet No. 152.

STURKEN, H. F.—Taxe de 1881, montant à ....$36 00. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Conti, Marais, St. Louis et Liberté, mesurant 101 pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de 128 pieds et formant l'encoignure des rues Conti et Marais, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 154.

SCHUMET, MARIE—Taxe de 1881, montant à ....$15 60. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Dauphine, Bienville et Douane, mesurant 23 pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 129 pieds, désigné comme lot No. 18 de l'ilet No. 93.

SOCIETE D'ECONOMIE ET D'ASSISTANCE MUTUELLE—Taxe de 1881, montant à ....$94 00. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Marais, Villeré et St. Philippe, mesurant 54 pieds de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 80 pieds, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 170.

SOUCHET, PIERRE—Taxe de 1881, montant à ....$13 00. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Philippe, Marais, Villeré et Ursulines, mesurant [illegible] pieds de face à la rue St. Philippe sur une profondeur de [illegible] pieds et formant l'encoignure des rues St. Philippe et Marais, désigné comme lot No. 1 de l'ilet No. 170.

SOPHIE, MARIE LOUISE—Taxe de 1881, montant à ....$3 60. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Johnson et Galvez, mesurant 27 pieds de face à la rue St. Anne sur une profondeur de 96 pieds, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 267.

SOUTHMAYD, F. R.—Taxe de 1881, montant à ....$6 30. Quatorze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Douane, St. Patrick, Canal et Bernadette, mesurant 319 pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de 183 pieds, désignés comme 14 lots de l'ilet No. 612.

SOUTHMAYD, F. R.—Taxe de 1881, montant à ....$9 00. Vingt certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Douane, [illegible], Canal et Alexandre, désignés comme lots Nos. 5 à 24 de l'ilet No. 560.

SIMON, X.—Taxe de 1881, montant à ....54c. Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Télémaque, Cortez, St. Louis et Toulouse, mesurant 99 pieds de face à la rue Télémaque sur une profondeur de 118 pieds, désignés comme trois lots de l'ilet No. 508.

SICARD, PIERRE B.—Taxe de 1881, montant à ....$8 40. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St. Anne, Derbigny et Roman, mesurant 32 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 128 pieds, désigné comme lot No. 17 de l'ilet No. 225.

SMITH, Mme. BARBE AMELIA—Taxe de 1881, montant à ....$8 40. Une portion d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marais, Villeré, Dumaine et St. Philippe, mesurant 17 pieds de face à la rue Marais sur une profondeur de 125 pieds, désignée comme une portion du lot No. 12 de l'ilet No. 169.

SIMMONDS, J. S.—Taxe de 1881, montant à ....$1 05. Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cortez, [illegible], St. Louis et Toulouse, désignés comme six lots de l'ilet No. [illegible].

SIMMONDS, J. S.—Taxe de 1881, montant à ....30c. Un certain triangle de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Douane, Salomon, St. David et Canal, mesurant 36 pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de 22 et 43 pieds, formant l'encoignure des rues Douane et Salomon, désigné comme un triangle de l'ilet No. 558.

SIMMONDS, JNO. S.—Taxe de 1881, montant à ....$1 20. Un certain triangle de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bienville, St. David, Douane et Salomon, mesurant 112 pieds sur 215 par 182 pieds, désigné comme un triangle de l'ilet No. 557.

STRINGER, CHARLES—Taxe de 1881, montant à ....$1 20. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Broad, Dorgenois, Douane et Bienville, mesurant 30 pieds de face à la rue Broad sur une profondeur de 118 pieds, désigné comme lot No. 17 de l'ilet No. 333.

SERANTINE, JOSEPH—Taxe de 1881, montant à ....$3 00. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par l'avenue Hagan, le Bayou St. Jean, les rues St. Philippe et St. Jean, mesurant [illegible] pieds de face à l'avenue Hagan sur une profondeur de 101 pieds, désigné comme lot No. 5 de l'ilet Nos. 464 et 465.

STEUBEN, GEORGE—Taxe de 1881, montant à ....$1 20. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Hopital, Ursulines, Tonti et Rocheblave, mesurant 60 pieds de face à la rue Hopital sur une profondeur de 120 pieds, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 315.

SEWELL, Vve F. J.—Taxe de 1881, montant à ....$1 20. Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Helena, Douane, Virginie et Canal, mesurant 218 pieds de face sur une profondeur de 153 pieds, désigné comme l'ilet No. 639.

SWEENEY, Vve MAURICE—Taxe de 1881, montant à ....60c. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Conti, Broad et Canal Carondelet, mesurant 30 pieds de face à la rue Dorgenois sur une profondeur de 150 pieds, désigné comme lot No. 25 de l'ilet No. 335.

SPENCER, Mme JOSEPH—Taxe de 1881, montant à ....$4 80. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Douane, Dorgenois, Broad et Canal, mesurant 30 pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de 150 pieds formant l'encoignure des rues Douane et Dorgenois, désigné comme lot No. 15 de l'ilet No. 332.

SANCHEZ, FELIX.—Taxe de 1881, montant à ....90c. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ursulines, St. Philippe, Lopez et Rendon, mesurant 36 pieds de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 150 pieds, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. 433.

SNAER, SAMUEL—Taxe de 1881, montant à ....$2 40. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Tonti, Rocheblave, et Hopital, mesurant 30 pieds de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 87 pieds, désigné comme lot No. 16 de l'ilet No. 315.

SNAER, Mme FRANCES—Taxe de 1881, montant à ....$2 40. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Tonti, Rocheblave et Hopital, mesurant 32 pieds face à la rue Ursulines sur une profondeur de 162 pieds, désigné comme lot No. 15 de l'ilet No. 315.

SAMBOLA, SUC P. S.—Taxe de 1881, montant à ....$9 00. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Ursulines, St. Philippe, Decatur et Chartres, mesurant 30 pieds de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 40 pieds, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. 20.

SALOY, B. ET A. DORIOCOURT—Taxe de 1881, montant à ....$14 40. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Royale, Bourbon, St. Louis et Conti, mesurant 33 pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de 72 pieds, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 72.

SAUVAGE, Mme JANE.—Taxe de 1881, montant à ....60c. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par le Chemin Carondelet et les rues Toulouse, Salcedo et Lopez, mesurant 30 pieds de face au Chemin Carondelet sur 101 pieds de profondeur, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 418.

SAUVAGE, Mme JANE.—Taxe de 1881, montant à ....$1 20. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par le Chemin Carondelet et les rues Salcedo, Toulouse et Lopez, formant l'encoignure du Chemin Carondelet et de la rue Salcedo, mesurant 120 pieds de face au Chemin Carondelet sur une profondeur de 101 pieds, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 418.

SNAIR, FRANÇOIS.—Taxe de 1881, montant à ....$9 00. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Claude, Remparts, St. Philippe et Dumaine, mesurant 26 pieds de face à la rue St. Claude sur 71 pieds de profondeur, désigné comme lot No. 16 de l'ilet No. 113.

SAVAGE, HENRY—Taxe de 1881, montant à ....$2 40. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Ste. Anne, Rocheblave et Dorgenois, mesurant 60 pieds de face à la rue Dumaine sur 132 pieds de profondeur, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 323.

STAING, A. B. D.—Taxe de 1881, montant à ....12c. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'Avenue Carrollton, les rues St. David, Ste. Anne et Dumaine, désigné comme lot No. 544.

THEZAN, Mme HENRY—Taxe de 1881, montant à ....$1 20. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Orléans, St. Pierre, Broad et Dorgenois, mesurant 31 pieds de face à la rue Orléans sur une profondeur de 87 pieds, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. 338.

THEARD, JOSEPH G.—Taxe de 1881, montant à ....90c. Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Douane, Lopez, Bienville et Rendon, mesurant 62 pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de 162 pieds, formant l'encoignure des rues Douane et Lopez, désignés comme lots Nos. 21 et 22 de l'ilet No. 424.

TOUZET, Vve BERNARD—Taxe de 1881, montant à ....$9 00. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste. Anne, Orléans, Dauphine et Bourgogne, mesurant 34 pieds de face à la rue Ste. Anne sur une profondeur de 61 pieds, désigné comme lot No. 17 de l'ilet No. 87.

TOBIN, N.—Taxe de 1881, montant à ....$3 60. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Louis, Chemin Carondelet, Roman et Prieur, mesurant 28 pieds de face à la rue St. Louis sur une profondeur de 97 pieds, désigné comme le lot No. 2 de l'ilet 241.

TOBIAN, MICHEL—Taxe de 1881, montant à ....$2 40. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Louis, Conti, Miro et Tonti, mesurant 29 pieds de face à la rue St. Louis sur une profondeur de 90 pieds, désigné comme lot No. 26 de l'ilet No. 300.

ZOKA, Mlle ROSINA—Taxe de 1881, montant à ....$6 00. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Marais, Bienville et Conti, mesurant 32 pieds de face à la rue Villeré sur 86 pieds de profondeur, désigné comme lot No. 13 de l'ilet No. 160.

TOLEDANO, B.—Taxe de 1881, montant à ....$15 00. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Front, Peters, Canal et Common, mesurant 20 pieds de face à la rue Front sur 90 pieds de profondeur, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 1.

TRICOU, SUC. H.—Taxe de 1881, montant à ....60c. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste. Anne, Dumaine, Rendon et l'Avenue Hagan, mesurant 30 pieds de face à la rue Ste. Anne sur une profondeur de 100 pieds, désigné comme lot No. 28 de l'ilet No. 444.

UNDERHILL, GUSTAVE BREAUX—Taxe de 1881, montant à ....$105 00. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Dauphine, Canal et Douane, mesurant 44 pieds de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 129 pieds, désigné comme lot No. 21 de l'ilet No. 67.

VAN NORDEN, WARNER—Taxe de 1881, montant à ....$87 00. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Chartres, Conti et Bienville, mesurant 32 pieds de face à la rue Decatur sur 153 pieds de profondeur, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 29.

VAN NORDEN, WARNER—Taxe de 1881, montant à ....$19 80. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Dauphine, Bienville et Conti, mesurant 64 pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 50 pieds, désigné comme lot No. 19 de l'ilet No. 92.

VAN NORDEN, WARNER—Taxe de 1881, montant à ....$9 00. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Bienville, Remparts et Conti, mesurant 31 pieds de face à la rue Bourgogne sur 72 pieds de profondeur, et formant l'encoignure des rues Bourgogne et Bienville, désigné comme lot No. 1 de l'ilet No. 97.

VAN NORDEN, WARNER—Taxe de 1881, montant à ....$9 00. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Conti, St. Louis, Bourgogne et Remparts, mesurant [illegible] pieds de face à la rue Conti sur [illegible] pieds de profondeur, désigné comme lot No. 27 de l'ilet No. 98.

VAN NORDEN, WARNER—Taxe de 1881, montant à ....$21 70. Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clara, [illegible], Douane et Canal, mesurant 313 pieds par 2[illegible] pieds, désigné comme l'ilet No. 478.

VAN NORDEN, WARNER—Taxe de 1881, montant à ....$1 80. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la Promenade Carondelet, les rues St. Louis, Claiborne et Derbigny, mesurant 25 pieds de face à la Promenade Carondelet sur 44 pieds de profondeur, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. [illegible].

VAN NORDEN, WARNER—Taxe de 1881, montant à ....$1 70. Dix certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Louis, Toulouse, Télémaque et Cortez, désignés comme dix lots de l'ilet No. 508.

VAN NORDEN, WARNER—Taxe de 1881, montant à ....$12 [illegible]. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hopital, Ursulines, Bourgogne et Remparts, mesurant 37 pieds de face à la rue Hopital sur une profondeur de 150 pieds, désigné comme lot No. 1 de l'ilet No. [illegible].

VALLOFT, W. A.—Taxe de 1881, montant à ....$7 20. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Philippe, Ursulines, Royale et Bourbon, mesurant 32 pieds de face à la rue St. Philippe sur une profondeur de 96 pieds, désigné comme lot No. 19 de l'ilet No. 36.

VOSCA, JOACHIM.—Taxe de 1881, montant à ....$6 00. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Toulouse, Decatur et Chartres, mesurant 26 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de [illegible] pieds, désigné comme lot No. [illegible] de l'ilet No. 26.

VOSCA, JOACHIM.—Taxe de 1881, montant à ....$27 00. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Hopital, Ursulines et Royale, mesurant 114 pieds de face à la rue Chartres sur une profondeur de 53 pieds et formant l'encoignure des rues Chartres et Hopital, désigné comme lot No. [illegible] de l'ilet No. 20.

VILLIAM, JOS.—Taxe de 1881, montant à ....$4 80. Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Tonti, Miro, Bienville et Douane, mesurant chacun, 24 pieds de face à la rue Tonti sur une profondeur de 142 pieds, désignés comme lots Nos. 12 et 13 de l'ilet No. 303.

VILLARS, Mme LOUISE—Taxe de 1881, montant à ....$[illegible]. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Orléans, St. Anne, Johnson et Galvez, mesurant [illegible] pieds de face à la rue Orléans sur une profondeur de 78 pieds, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 268.

VITTER, Vve—Taxe de 1881, montant à ....$4 20. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Ste. Anne, Dumaine, Tonti et Rocheblave, mesurant [illegible] pieds de face à la rue Ste. Anne sur [illegible] pieds de profondeur, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 312.

VILLARS, ANT—Taxe de 1881, montant à ....$8 40. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marais, Villeré, St. Philippe et Ursulines, mesurant 30 pieds de face à la rue Marais sur une profondeur de 78 pieds, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 170.

VOGEL, JACOB—Taxe de 1881, montant à ....$4 20. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Tonti et Rocheblave, mesurant 30 pieds de face à la rue Dumaine sur 69 pieds de profondeur, désigné comme lot No. 19 de l'ilet No. 312.

WALSH, THOMAS.—Taxe de 1881, montant à ....$3 60. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Conti, Miro, St. Louis et Tonti, mesurant 27 pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de 90 pieds, formant l'encoignure des rues Conti et Miro, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. 300.

WRAY, HENRY—Taxe de 1881, montant à ....$1 20. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Douane, Canal, Tonti et Rocheblave, mesurant 25 pieds de face à la rue Douane sur 160 pieds de profondeur, désigné comme lot No. 17 de l'ilet No. 304.

WALSH, Mlle MARIE E.—Taxe de 1881, montant à ....90c. Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Douane, Bienville, Rendon et l'avenue Hagan, mesurant 64 pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de 163 pieds, désignés comme lots Nos. 16 et 17 de l'ilet No. 451.

WAGNE, BENJAMIN—Taxe de 1881, montant à ....$4 80. Un certain demi ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Douane, l'Avenue Carrollton et St. David, mesurant 330 pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur 134 pieds, désigné comme un demi de l'ilet No. 537.

WARREN, DANIEL—Taxe de 1881, montant à ....36c. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Pierre, St. David, l'Avenue Carrollton et Toulouse, formant l'encoignure des rues St. Pierre et St. David et mesurant 32 pieds de face à la rue St. Pierre sur une profondeur de 120 pieds, désigné comme lot No. 18 de l'ilet No. [illegible].

WAPLES, RUFUS—Taxe de 1881, montant à ....$1 80. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Johnson, Galvez, Quartier et Hopital, mesurant 32 pieds de face à la rue Johnson sur une profondeur de [illegible] pieds, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. [illegible].

WEISER, BERNARD—Taxe de 1881, montant à ....$1 80. Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par le Canal Carondelet, les rues Broad, White et Conti, mesurant [illegible] pieds de face au Canal Carondelet sur une profondeur de [illegible] pieds, désignés comme lots Nos. 10, 11 et 12 de l'ilet No. 361.

WEISER, BERNARD—Taxe de 1881, montant à ....[illegible]. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par le Canal Carondelet, les rues Broad, White et Conti, mesurant [illegible] pieds de face au Canal Carondelet sur une profondeur de [illegible] pieds, désigné comme lot No. 13 de l'ilet No. 361.

WEISER, BERNARD—Taxe de 1881, montant à ....[illegible]. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Broad, le Canal Carondelet et les rues White et Conti, mesurant 32 pieds de face à la rue Broad sur une profondeur de 182 pieds, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 361.

WEST, GILLESPIE—Taxe de 1881, montant à ....$1 80. Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Conti, Bienville, St. David et Salomon, mesurant 170 pieds par 200 pieds, désigné comme l'ilet No. 556.

WESSENGER, FREDERICK—Taxe de 1881, montant à ....$3 60. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par le Chemin Carondelet et les rues St. Pierre, Derbigny et Roman, mesurant 27 pieds de face au Chemin Carondelet sur une profondeur de 128 pieds, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 232.

WEHRLING, Mme BARBARA—Taxe de 1881, montant à ....$1 80. Une portion d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marais, Liberté, Ursulines et St. Philippe, mesurant 15 pieds de face à la rue Marais sur [illegible] pieds de profondeur, désignée comme une portion du lot No. 18 de l'ilet No. [illegible].

WINSHIP, Mme L.—Taxe de 1881, montant à ....$[illegible]. Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Quartier, St. Claude et Esplanade, mesurant 30 pieds de face à la rue Remparts sur 80 pieds de profondeur formant l'encoignure des rues Remparts et Quartier, désigné comme lot No. 1 de l'ilet No. 109.

[illegible]ZBURGER, E. S.—Taxe de 1881, montant à ....60c. Un certain triangle de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Louis, Cortez et Conti, désigné comme un triangle de l'ilet No. [illegible].

Le dit jour de vente, je vendrai telle portion de chacune de la dite propriété spécifiée, selon la désignation qu'en fera chaque débiteur et dans le cas qu'il ne désignerait pas de propriété suffisante, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre partie de la dite propriété spécifiée de n'importe quel débiteur, à quiconque enchérissant que ce soit, pour le montant des taxes, intérêts et frais dus par le dit débiteur. La vente sera faite sans estimation, pour du comptant en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera réintégrable à quiconque temps que ce soit pendant le cours d'une année en remboursant le prix donné avec vingt pour cent et les frais ajoutés.

P. L. BOUNY,
Collecteur de Taxes d'Etat District Inférieur Paroisse d'Orléans

---

Ventes pour Taxes d'Etat de Propriétés Foncières.

L'Etat de la Louisiane vs. les Débiteurs Délinquants de Taxes, Paroisse d'Orléans, Septième District.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de devant de la maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la dite paroisse sise dans le passage St. Antoine, Deuxième District de cette ville, pendant les heures légales, pour ventes judiciaires commençant à 11 heures a. m. samedi, le 5ème jour de juillet, A. D. 18[illegible], et à continuer chaque jour suivant, jusqu'à ce que les dites ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles les dites taxes sont maintenant dues à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, afin de contraindre la collection des taxes assessées dans l'année 1881, ensemble avec les intérêts s'y attachant à partir du 31ème jour de décembre 1881 au taux de 8 pour cent par an jusqu'à complet paiement et tous les frais. Les noms des dits débiteurs délinquants, le montant des taxes dues par chacun sur l'assessment de la dite année, et la propriété foncière, assessée à chacun, pour être offerte en vente, sont comme suit, à savoir:

ANDERSON, F.—Taxe de 1881, montant à ....90c. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Zimple, [illegible] et Washington, désigné comme le lot No. 4, de l'ilet No. 131. Le dit lot No. 4 mesure 30 pieds de face à la rue Zimple, sur une profondeur de 120 pieds.

AUSTIN, Miss ANN—Taxe de 1881, montant à ....$4 80. Un certain lot de terre, une moitié de 2 certains lots et une portion d'un autre lot ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Levée, Leonidas, Jefferson, Steele et le Mississippi, désignés comme le lot No. 7, [illegible] moitié des lots de l'ilet No. 6, No. 7 et No. 8 et une portion du lot No. 6.

BOHLER, Mme CATHERINE—Taxe de 1881, montant à ....90c. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lowerline, Levée, General Scott et Oliver, désigné comme le lot No. 18, de l'ilet No. 13. Le dit lot No. 18 mesure 30 pieds de face à la rue Lowerline, sur une profondeur de 70 pieds. Le dit No. 18 forme l'encoignure des rues Lowerline et Levée.

BOWELL, JNO.—Taxe de 1881, montant à ....[illegible]. Une portion d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Levée, Burthe, Jefferson et Leonidas, désignée comme une portion de l'ilet [illegible]. La dite portion mesure 10 pieds [illegible] sur une profondeur de 10 pieds, plus ou moins.

[illegible], J. F.—Taxe de 1881, montant à ....$7 20. Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hampson, Burdette, Adams et St. Charles, désignés comme les lots Nos. 17 à 22, de l'ilet No. 74. Les dits lots Nos. 17 à 20 mesurent [illegible] pieds de face à la rue St. Charles, sur une profondeur de [illegible] pieds, les dits lots Nos. 21 et 22 mesurent [illegible] pieds de face à la rue St. Charles, sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 21 forme l'encoignure des rues St. Charles et Burdette.

BARTLETT, Mme M. W.—Taxe de 1881, montant à ....$12 60. Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Upperline, Jackson, Plum et Quatrième, désigné comme l'ilet No. 143.

BROADWELL, Mme B.—Taxe de 1881, montant à ....$1 [illegible]. Vingt-trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clay, Belfast, Laurel Grove et Onzième, désignés comme les lots Nos. 2 à 24, de l'ilet No. 300. Les dits lots Nos. 2 à 10 mesurent 270 pieds de face à la rue Clay, sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Onzième, sur une profondeur de 150 pieds, les dits lots Nos. 13 à 22 mesurent 300 pieds de face à la rue Laurel Grove, sur une profondeur de 120 pieds, et les dits lots Nos. 23 et 24, mesurent 60 pieds de face à la rue Belfast, sur une profondeur de 150 pieds.

BUTLER, HARRIET—Taxe de 1881, montant à ....90c. Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Septième, Mary et Cohn, désignés comme les lots Nos. 20, 21 et 22 de l'ilet No. 217. Les dits lots Nos. 20, 21 et 22 mesurent 90 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 150 pieds. Le dit lot No. 20 forme l'encoignure des rues Jackson et Septième.

BOUDETTE, J. P.—Taxe de 1881, montant à ....$6 00. Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Washington, Short et [illegible], désigné comme l'ilet No. 457. Le dit ilet mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 275 pieds.

BLASS, THOS—Taxe de 1881, montant à ....$2 40. Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Adams, Commercial, Hillary et Pearl, désignés comme les lots Nos. 4 et 5, de l'ilet No. 86. Les dits lots Nos. 4 et 5 mesurent 30 pieds de face à la rue Adams, sur une profondeur de 107 pieds.

BROOKS, ALFRED—Taxe de 1881, montant à ....$[illegible]. Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues D'Armas, Adams, Anne et Hillary, désignés comme les lots Nos. 1 et 2 de l'ilet No. [illegible]. Les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent 60 pieds de face à la rue Adams sur une profondeur de 105 pieds. Le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Adams et d'Armas.

BROWN, SAMUEL Mme—Taxe de 1881, montant à ....[illegible]. Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Cypress, Burdette et Neuvième, désignés comme les lots Nos. 21 et 22, de l'ilet No. 246. Les dits lots Nos. 21 et 22 mesurent 60 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 21 forme l'encoignure des rues Washington et Cypress.

BALZ, MADELINE—Taxe de 1881, montant à ....$2 40. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Burthe, Madison, Dublin and Troisième, désigné comme le lot No. [illegible] de l'ilet No. 109. Le dit lot No. [illegible] mesure [illegible] pieds de face à la rue Burthe sur une profondeur de 150 pieds.

BRUENING, WM. THEODORE—Taxe de 1881, montant à ....$[illegible]. Un certain lot de terre, situé sur le lac, mesurant [illegible] pieds sur la ligne qui le divise du N. O. Canal et Banking Co., 300 pieds sur la ligne le divisant du N. O., St. Louis et Chicago R. R. Co., 300 pieds 8 pouces sur l'arrière ligne le divisant de la propriété Hansur Frères, et 375 pieds 8 pouces sur une ligne parallèle au Lac Pontchartrain, désigné comme les lots Nos. 1 et 2.

BUSHA, SALLY—Taxe de 1881, montant à ....$1 [illegible]. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues d'Armas, Millaudon, Anne et Lowerline, désigné comme le lot No. 1 de l'ilet No. 51. Le dit lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue d'Armas sur une profondeur de [illegible] pieds. Le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues d'Armas et Millaudon.

BERCHMERER, J. F.—Taxe de 1881, montant à ....$[illegible]. Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hampson, Burdette, Adams et St. Charles, désignés comme les lots Nos. 1 et 2 de l'ilet No. 74. Les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent 60 pieds de face à la rue Hampson sur une profondeur de 122 pieds. Le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Hampson et Burdette.

BLOCH, M. J. et H. KERORE—Taxe de 1881, montant à ....[illegible]. Quatre certains lots et une portion d'un autre lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Mary, Nelson et Onzième, désignés comme les lots Nos. 5, 7, 8 et 9 et la moitié du lot No. 6 de l'ilet No. 301.

BACH, J. G.—Taxe de 1881, montant à ....[illegible]. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Wall, Clinton, Madison et [illegible], désigné comme le lot No. 16 de l'ilet No. [illegible]. Le dit lot No. 16 mesure [illegible] pieds de face à la rue Wall sur une profondeur de [illegible] pieds.

BOSTICK, A.—Taxe de 1881, montant à ....[illegible]. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues d'Armas, Clinton, Anne et Hillary, désigné comme le lot No. [illegible] de l'ilet No. [illegible]. Le dit lot No. [illegible] mesure [illegible] pieds de face à la rue d'Armas sur une profondeur de [illegible] pieds.

BARTHELEMY, M.—Taxe de 1881, montant à ....$1 [illegible]. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Esther, Clinton, Hillary et Anne, désigné comme le lot No. 11, de l'ilet No. [illegible]. Le dit lot No. 11 mesure [illegible] pieds de face à la rue Esther sur une profondeur de [illegible] pieds.

BLANKS, Mme A. J.—Taxe de 1881, montant à ....[illegible]. Treize certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Macarty, Burdette, Washington et Trot, désignés comme les lots Nos. [illegible] 18, 19 et 20, et [illegible] 20 et 21, de l'ilet No. [illegible]. Les dits lots Nos. 16, 17, [illegible] mesurent 120 pieds de face à la rue Macarty sur une profondeur de [illegible]; lot No. [illegible] rue Macarty sur une profondeur de [illegible] et en arrière, les dits Nos. [illegible] mesurent 120 pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de [illegible]. Lot No. 20 mesure [illegible] pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de [illegible]; lot No. 21 mesure 30 pieds de face à la rue Burdette [illegible], forme l'encoignure des rues [illegible] Trot. Le lot No. 20 forme l'encoignure des rues Macarty et Burdette.

BARNES, ALFRED—Taxe de 1881, montant à ....$3 60. Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Adams, Lowerline, Neuvième et Napoléon, désigné comme l'ilet No. 315. Le dit ilet mesure 301 pieds de face sur une profondeur de 216 pieds d'un coté, et 261 pieds de l'autre côté.

BLANCHARD, L. M. T.—Taxe de 1881, montant à ....$1 [illegible]. Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lowerline, [illegible] et Septième, désigné comme l'ilet No. [illegible]. Le dit ilet mesure 300 et 302 pieds de face sur une profondeur de 220 et [illegible] pieds.

BROHAN, JNO.—Taxe de 1881, montant à ....$[illegible]. Dix-sept certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Onzième, Nelson et Leonidas, désignés comme les lots Nos. 8 à 24 de l'ilet No. [illegible]. Les dits lots Nos. 8 et 9 mesurent 60 pieds de face à la rue Jefferson, sur une profondeur de 120 pieds, le dit lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 120 pieds. Les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Onzième sur une profondeur de 150 pieds, les dits lots Nos. 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, et 21 mesurent 270 pieds de face aux rues Leonidas, Onzième et Nelson, sur une profondeur de 120 pieds, le dit lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue Nelson, sur une profondeur de 120 pieds, les dits lots Nos. 23 et 24 mesurent 60 pieds de face à la rue Nelson, sur une profondeur de 150 pieds. Le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Jefferson et Onzième. Le dit lot No. 13 forme l'encoignure des rues Nelson et Onzième.

CARTIER, WILLIAM.—Taxe de 1881, montant à ....15c. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Septième, Green, Washington et Short, désigné comme le lot No. 12, de l'ilet No. 229. Le dit lot No. 12 mesure 30 pieds de face à la rue Septième, sur une profondeur de 150 pieds.

CHAMBERLAIN, C. & E.—Taxe de 1881, montant à ....$[illegible]. Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Sixième, Lowerline, Hillary et Jeannette, désigné comme l'ilet No. 188, mesure 300 et 320 pieds de face, sur une profondeur de 256 et 260 pieds.

CARTER, WM.—Taxe de 1881, montant à ....60c. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Septième, Green, Washington et [illegible], désigné comme le lot No. 23, de l'ilet No. [illegible]. Le dit lot No. 23 mesure 30 pieds de face à la rue Green sur une profondeur de 150 pieds.

BROWN, M.—Taxe de 1881, montant à ....15c. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cohn, Mary, Jackson et [illegible], désigné comme le lot No. 2 de l'ilet No. 263. Le dit lot No. 2 mesure [illegible] pieds de face à la rue Cohn sur une profondeur de 150 pieds.

CHAPLEN, L. P.—Taxe de 1881, montant à ....$[illegible]. Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Deuxième, [illegible], Hillary et Burthe, désignés comme les lots Nos. 1, 3 et 4, de l'ilet No. [illegible]. Le dit lot No. 1 mesure 32 pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 130 pieds, les dits lots Nos. 3 et 4 mesurent [illegible] pieds de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de 130 pieds. Le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Deuxième et [illegible]. Le dit lot No. 4 forme l'encoignure des rues Deuxième et Hillary.

CALDER, Mrs. ANNE—Taxe de 1881, montant à ....$10 [illegible]. Douze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dublin, Quatrième, Avenue Carrollton et Zimple, désignés comme les lots Nos. 6 à 17, de l'ilet No. [illegible]. Les dits lots Nos. 6, 7, 8, 9 et 10 mesurent 50 pieds de face à la rue Dublin, sur une profondeur de [illegible] pieds, les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent [illegible] pieds de face à la rue Quatrième, sur une profondeur de 150 pieds. Les dits lots Nos. 13, 14, 15, 16 et 17 mesurent 150 pieds de face à l'Avenue Carrollton, sur une profondeur de [illegible] pieds. Le dit lot No. 6 forme l'encoignure des rues Dublin et Quatrième. Le dit lot No. 12 forme l'encoignure de l'Avenue Carrollton et Quatrième.

CHRIST, Mlle. THERESA—Taxe de 1881, montant à ....$1 [illegible]. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues d'Armas, Adams, Burdette et Macarty, désigné comme le lot No. 17 de l'ilet No. 18. Le dit lot No. 17 mesure 30 pieds de face à la rue Macarty sur une profondeur de 105 pieds.

CHAPLIN, L. P.—Taxe de 1881, montant à ....90c. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Levée, Washington, Burdette et Macarty, désigné comme le lot No. 1, de l'ilet No. 37. Le dit lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 90 pieds. Le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Levée et Burdette.

CLEARY, JNO.—Taxe de 1881, montant à ....30c. Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cambronne, Jefferson et le Chemin Coquille, désignés comme les lots Nos. 4, 5, 8 et 9 de l'ilet No. 646. Les dits Nos. 4 et 5 mesurent 60 pieds de face à la rue Marks, sur une profondeur de [illegible] et [illegible] pieds. Les dits lots Nos. 8 et 9 mesurent 60 pieds de face au "N. O." Chemin Coquille, sur une profondeur de 106 et 121 pieds. Le dit lot No. 4 forme l'encoignure des rues Marks et Chemin Coquille.

COMMANDEUR, Mme. N.—Taxe de 1881, montant à ....$[illegible]. Treize certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Deuxième, Avenue Carrollton, Dublin et Burthe, désignés comme les lots A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L et M, de l'ilet No. 98. Le dit lot A mesure 34 pieds de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de 160 pieds. Le dit lot B mesure 34 pieds de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de 160 pieds. Les dits lots C, D, E et F mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de 160 pieds. Le dit lot G mesure 30 pieds de face à l'Avenue Carrollton sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot H mesure 30 pieds de face à l'Avenue Carrollton, sur une profondeur de 120 pieds. Les lots I, J et K mesurent 30 pieds chaque de face à l'Avenue Carrollton, sur une profondeur de 120 pieds. Les lots L et M mesurent 30 pieds chaque de face à la rue Burthe sur une profondeur de 121 pieds. Le lot F forme l'encoignure de l'Avenue Carrollton et Deuxième. Le lot K forme l'encoignure de l'Avenue Carrollton et Burthe.

[illegible], JACOB—Taxe de 1881, montant à ....$[illegible]. Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hampson, Avenue Carrollton, Short et St. Charles, désignés comme les lots Nos. 11, 12 et 13, de l'ilet No. [illegible]. Les dits lots Nos. 11, 12 et 13 mesurent [illegible] pieds de face à la rue Hampson sur une profondeur de 125 pieds.

DALES, W.—Taxe de 1881, montant à ....[illegible]. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Zimple, Clinton, Hillary et Troisième, désigné comme le lot No. 20 de l'ilet No. 126. Le dit lot No. 20 mesure 32 pieds de face à la rue Zimple, sur une profondeur de [illegible] pieds. Le dit lot No. 20 forme l'encoignure des rues Zimple et Clinton.

DAVENPORT, SUC. JNO.—Taxe de 1881, montant à ....90c. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hampson, Short, Washington et Deuxième, désigné comme le lot No. 11, de l'ilet No. [illegible]. Le dit lot No. 11 mesure [illegible] pieds de face à la rue Hampson sur une profondeur de 137 pieds.

DURANT, THOS. ET KINDEY, R.—Taxe de 1881, montant à ....$1 20. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Madison, [illegible] et Septième, désigné comme le lot No. [illegible]. Le dit ilet mesure [illegible] pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

DE CHAISEUL, E.—Taxe de 1881, montant à ....90c. Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dublin, Avenue Carrollton, Cohn et Septième, désignés comme les lots Nos. 1, 2, 3 et 4, de l'ilet No. 244. Le dit lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue Dublin, sur une profondeur de 115 pieds. Les dits lots Nos. 2, 3 et 4 mesurent [illegible] pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de 150 pieds.

DAVENPORT, SUC. JOHN—Taxe de 1881, montant à ....$[illegible]. Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hampson, Short, Washington et Deuxième, désignés comme les lots Nos. [illegible] de l'ilet No. [illegible]. Les dits lots Nos. [illegible] mesurent [illegible] pieds de face à la rue Short sur une profondeur de [illegible] pieds. Le dit lot No. [illegible] forme l'encoignure des rues Short et Hampson.

DETZEL, SUC. GEO.—Taxe de 1881, montant à ....$6 60. Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hampson, Avenue Carrollton, Short et St. Charles, désignés comme les lots Nos. 14, 15, 16 et 17, de l'ilet No. 71. Les dits lots Nos. 14 et 15 mesurent 62 pieds de face à la rue Short sur une profondeur de 126 pieds, le dit lot No. 16 mesure 30 pieds de face à la rue Short sur une profondeur de 155 pieds, le dit No. 17 mesure 31 pieds de face à la rue St. Charles, sur 125 de profondeur. Le dit lot No. 14 forme l'encoignure des rues Hampson et Short.

DAVENPORT, E. JNO.—Taxe de 1881, montant à ....$6 00. Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hampson, Washington, Short et St. Charles, désignés comme les lots Nos. 15 et 16 de l'ilet No. 72. Les dits lots Nos. 15 et 16 mesurent 60 pieds de face à la rue Hampson, sur une profondeur de 120 pieds.

EICHLAMB, MARGARET—Taxe de 1881, montant à ....$2 40. Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cambronne, Cinquième, Jefferson et Plum, désignés comme les lots A, B, E et F, de l'ilet No. 167. Les dits lots A et B mesurent 60 pieds de face à la rue Cambronne, sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots E et F mesurent 60 pieds de face à la rue Cinquième, sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot A forme l'encoignure des rues Cambronne et Cinquième.

ESTERS, M., MME.—Taxe de 1881, montant à ....$3 60. Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Plum, Burdette et Quatrième, désignés comme les lots Nos. 15, 16, 17 et 18, de l'ilet No. 154. Les dits lots Nos. 15, 16 et 17, mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 18 mesure 30 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 120 pieds.

FASNACHT, SAM'L, MME.—Taxe de 1881, montant à ....$[illegible]. Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, partie sur le Chemin de la Métairie, 400 pieds sur le "N. O." Chemin Coquille, 300 pieds sur le "N. O." Chemin Coquille, 145 pieds 5 pouces et 3 lignes sur la ligne de la ville, 290 pieds 7 pouces et 3 lignes sur la ligne de la Métairie, 300 pieds sur le chemin.